



Rapport ESG Exercice 2021



SOMMAIRE

1. Présentation de l'approche globale de M Comme Mutuelle en termes d'intégration des critères extra-financiers dits « ESG ». 2
2. Intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement de M comme Mutuelle 4

1. PRESENTATION DE L'APPROCHE GLOBALE DE M COMME MUTUELLE EN TERMES D'INTEGRATION DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS DITS « ESG ».

Dans son Manifeste M Comme Mutuelle rappelle que sa mission est de « prendre soin de la communauté de ses clients » et qu'elle a choisi d'être une entreprise « où il fait bon travailler » et « bonne pour le monde. Les actions de la mutuelle s'inscrivent donc dans une démarche globale d'intégration des principes du développement durable dans le cadre de l'ensemble de ses activités et des relations qu'elle noue avec ses parties prenantes.

En inscrivant ses engagements sur le long terme, M Comme Mutuelle souhaite ainsi devenir un acteur exemplaire par la recherche d'un alignement progressif sur les critères ESG, tant au niveau de son fonctionnement interne que de sa politique financière.

La stratégie d'entreprise de M comme Mutuelle répond déjà en partie aux exigences des trois critères ESG :

- **E comme Environnement** : Ayant comme ambition de devenir une entreprise « bonne pour le monde », M comme Mutuelle s'est concrètement engagée sur la voie du développement durable en postulant en juillet 2021 à l'obtention du label B-Corp (*dossier en cours d'instruction*), incluant une démarche sociale et environnementale priorisant le bien-être collectif.

Parallèlement, M Comme Mutuelle a décidé en 2022 de se faire accompagner par un prestataire dédié sur sa stratégie « bas carbone ». Cet accompagnement a démarré par une formation du Comité de direction et une sensibilisation de l'ensemble de l'encadrement sur les enjeux de l'énergie et du climat. Elle s'est poursuivie par la réalisation d'un bilan afin de mesurer l'empreinte carbone et la performance climatique de M Comme Mutuelle. Ce bilan sera le point de départ d'une stratégie et d'un plan de décarbonation.

Le dirigeant opérationnel et le Directeur des Ressources Humaines représentent M comme Mutuelle au sein de la Convention des Entreprises pour le Climat lancée en 2021 et regroupant 150 entreprises de toute la France engagées sur le sujet.

- **S comme Social : M comme Mutuelle s’est inscrit dans une démarche de progrès continu en termes de gestion des ressources humaines en conformité avec son Manifeste, qui proclame sa responsabilité, en tant qu’employeur, de « prendre soin de la communauté de collaborateurs ». Cette démarche a permis à M comme Mutuelle d’obtenir en 2022 la certification Great Place To Work.**
- **G comme Gouvernance : Les mutuelles sont des acteurs historiques de l’économie sociale et solidaire. S’inscrivant dans un cadre juridique spécifique, elles ont un fonctionnement interne et des activités fondés sur un principe de solidarité et d’utilité sociale. Elles adoptent par ailleurs un mode de gestion démocratique et participatif selon un principe d’égalité entre les adhérents : « un adhérent, une voix ». Les adhérents sont ainsi acteurs de la mutuelle, en ce qu’ils contribuent à son fonctionnement en participant à l’assemblée générale, directement ou indirectement au travers des délégués qu’ils élisent. Enfin, le conseil d’administration des mutuelles se compose d’administrateurs élus eux-mêmes par les membres de l’assemblée générale**

M comme Mutuelle appuie son développement sur une gouvernance saine, transparente et efficace incluant la séparation des pouvoirs de décisions et de contrôle tout en mettant la maîtrise des risques humains, opérationnels et financiers au cœur de sa stratégie.

Parallèlement à toutes ces démarches développées en interne, M comme Mutuelle a, depuis sa création, souhaité intégrer l’analyse des critères extra-financiers dits « ESG » dans une logique d’investisseur responsable de long terme. Ses clients seront informés de la prise en compte de ces critères par une publication annuelle sur le site de M comme Mutuelle.

MCM s’inscrivant dans une démarche d’acteur de territoire, nos investissements en actifs réels ou non cotés constituent des alternatives aux actions et obligations cotées tout en permettant d’avoir un impact en termes d’environnement et de soutien à l’économie et l’emploi de nos régions.

Au 31/12/2021, notre allocation d’actifs intègre différents types d’actifs réels :

- Immobilier pour environ 10 % (mixte direct / pierre « papier »)
- Dettes non cotées pour environ 5 % (fonds liquides ou fermés y compris mezzanine)
- Private equity pour environ 5 % (mixte FCPR régionaux et participations en direct)

Soit au total, environ 20 % des actifs de la Mutuelle.

Par ailleurs, notre logique d’investissement consiste à ne pas investir dans des sociétés dont la gouvernance s’est avérée déficiente (corruption, conflit d’intérêt...). Elle s’appuie aussi sur

différentes conventions : Convention d’Ottawa – 1997 et Convention d’Oslo - 2007 s’agissant des armes, mais également des recommandations de l’OMS concernant l’exclusion du Tabac.

M Comme Mutuelle souhaitant participer à l’objectif de contention du réchauffement climatique en dessous des 2°C à l’horizon 2100 comme prévu par l’Accord de Paris et donc à la neutralité des émissions de GES en 2050, s’engage à l’arrêt total du financement en direct du charbon au plus tard en 2030.

M Comme Mutuelle souhaite adopter une politique volontariste de réduction progressive de ses investissements dans les sociétés d’extraction de gaz non conventionnel et de pétrole, avec un objectif de zéro investissement direct dans le pétrole d’ici 2050.

A date, il s’agit de respecter les obligations légales et dans un avenir proche, M comme Mutuelle déploiera une stratégie plus offensive et ambitieuse sur ces sujets.

2. INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA STRATEGIE D’INVESTISSEMENT DE M COMME MUTUELLE

Notre démarche repose sur la conviction que les entités sur lesquelles nous investissons et qui, de manière fondamentale, intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) sont celles qui offrent les meilleures perspectives de performance à moyen/long terme et contribuent en même temps à un monde meilleur en ligne avec nos valeurs.

En tant que mutuelle et investisseur institutionnel responsable de long terme, M Comme Mutuelle s’engage à agir au mieux dans l’intérêt de ses clients tout en prenant en compte les défis majeurs de notre société. A ce titre, les questions environnementales, sociales et de gouvernance d’entreprise prennent toute leur place dans les décisions d’investissement, M Comme Mutuelle ayant la conviction qu’elles contribuent au développement maîtrisé d’une économie durable tout en ayant un impact sociétal positif.

En effet, la prise en compte des impacts ESG permet, à la fois, d’éviter des sources de risques (réglementaires, image/réputation, financiers via amendes ou taxes) mais aussi de profiter d’opportunités d’investissement sur des entreprises qui sont en avance en termes de développement durable.

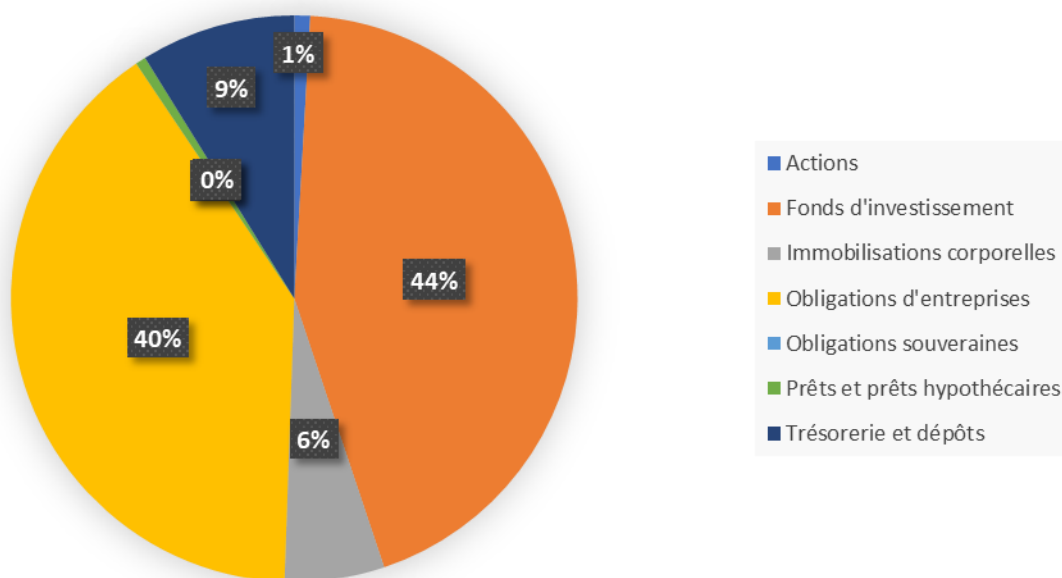
2.1. Périmètre et méthode

2.1.1. Périmètre analysé

Au 31/12/21, l’ensemble des actifs financiers de M comme Mutuelle se valorise à 111,7 MEUR dont 82% gérés en interne et 18% via un mandat de gestion dédié géré par une société de gestion d’origine mutualiste qui fait référence en matière d’intégration des critères ESG.

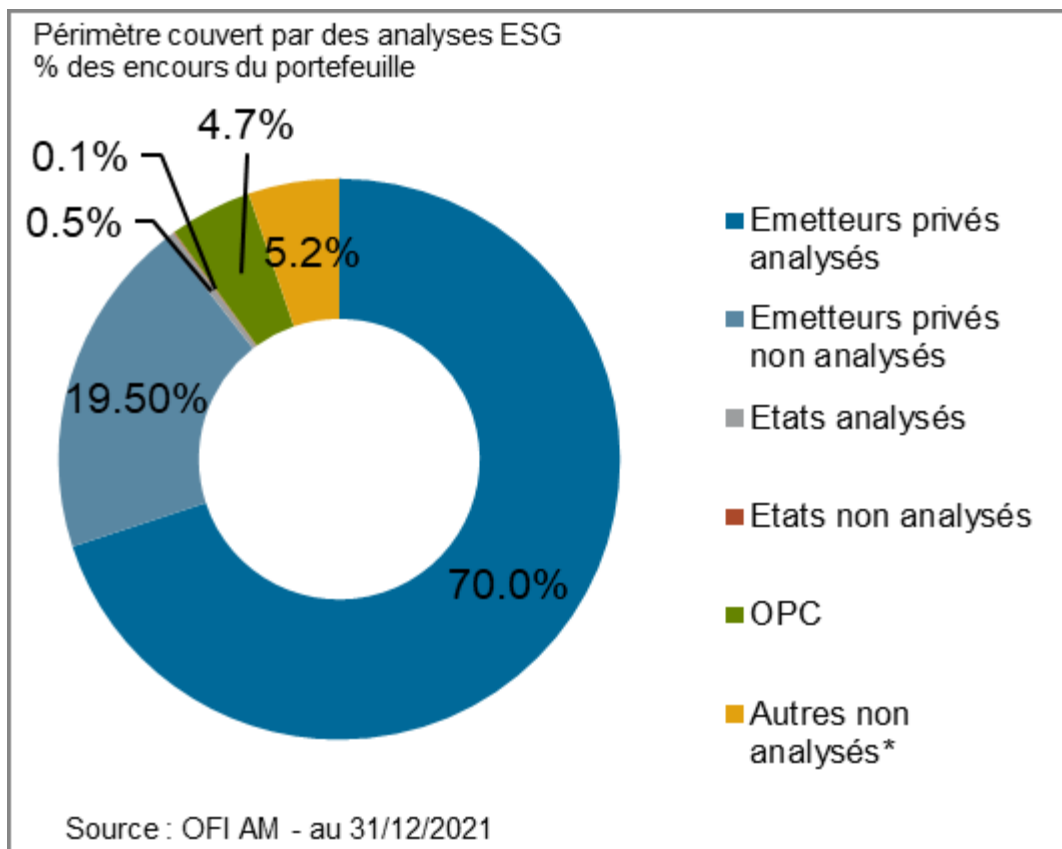
L'analyse ESG des actifs financiers décrite ci-dessous porte sur 99,1 MEUR (soit 89 % du total des actifs) car en sont exclus la trésorerie court terme, l'immobilier en direct, les fonds d'actions ou participations non cotées (private equity) qui font l'objet d'une politique dédiée.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2021



Sur la base de ce périmètre (99,1 millions), l'analyse ESG des actifs financiers de M comme Mutuelle a été faite en transparence vis-à-vis des fonds (OPC) investis soit environ 5.900 lignes au total.

La part n'ayant pu être analysés d'un point de vue ESG est de seulement 5,8 % des encours.



Les résultats de l'analyse ESG du portefeuille de M comme Mutuelle sont, ensuite, comparés à titre indicatif :

- Pour les émetteurs privés, aux résultats de l'indice obligataire : Bank of America (BofA) Merrill Lynch

Euro Corporate Index, qui est un indice répliquant la performance des obligations émises par des entreprises, en euro et de catégorie Investment Grade (Classe Investissement de bonne qualité). Cet indice est désigné par le terme de « Indice de référence » dans le présent rapport

L'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index est un indice constitué d'obligations notées dans la catégorie IG (Investment Grade) libellées en euro et émises par des sociétés financières et non financières soit un échantillon d'environ 6.000 entités.

- Pour les Etats, aux résultats de l'analyse de l'ensemble des pays de l'OCDE.

2.1.2. Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du développement durable, notamment du Pacte Mondial des Nations Unies, des règlements internationaux OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), OIT (Organisation

Internationale du Travail) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » a été établie, répartie en 10 grandes sous-thématiques :

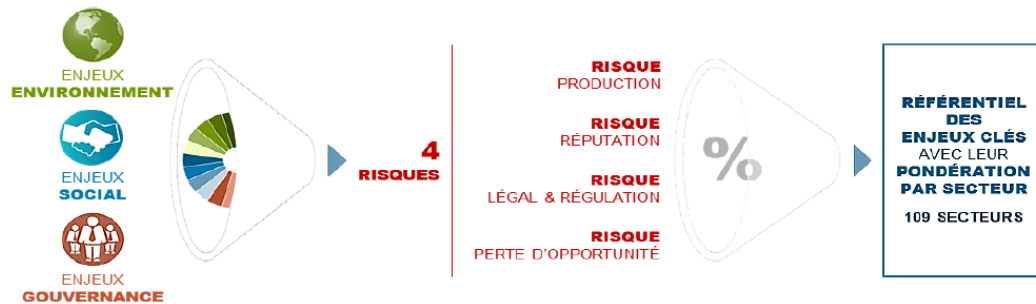


- CHANGEMENT CLIMATIQUE
- RESSOURCES NATURELLES
- FINANCEMENT DE PROJETS
- REJETS TOXIQUES
- PRODUITS VERTS
- CAPITAL HUMAIN
- SOCIÉTAL
- PRODUITS ET SERVICES
- ACTIONNAIRES
- COMPORTEMENT

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques » exposée ci-dessus :

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection résulte d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. Les bonnes pratiques dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, dans le fonctionnement du Conseil comme dans les relations aux actionnaires minoritaires.

La notation de ces différentes sous-thématiques permet ensuite d'identifier et de coter **4 types de risques** :








2.1.3. Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG développée par M comme Mutuelle est fondée sur plusieurs sources d'information indépendantes et complémentaires :

- Analyses provenant d'agences de notation extra financières ;
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés ;
- Analyses réalisées par l'équipe ISR d'OFI AM qui est un partenaire historique de M comme Mutuelle en termes de gestion d'actifs et fait partie des sociétés de gestion françaises leaders en termes d'analyse et d'intégration des critères ESG. A ce titre, OFI AM dispose d'un Pôle d'Analyse ISR composé de 7 personnes dédiées en charge de l'analyse des enjeux sectoriels, des bonnes pratiques des émetteurs ainsi que des éventuelles controverses en termes de gouvernance, d'impact sociétal et environnemental.
- Informations provenant de la société civile (ONG, syndicats...);
- Communication officielle de l'entreprise (rapport annuel, rapport développement durable/RSE, contact direct...).

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque secteur d'activité. Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR est ensuite affectée à chaque émetteur :

	LEADERS	Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
	IMPLIQUÉS	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
	SUIVEURS	Enjeux ESG moyennement gérés
	INCERTAINS	Enjeux ESG faiblement gérés
	SOUS SURVEILLANCE	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

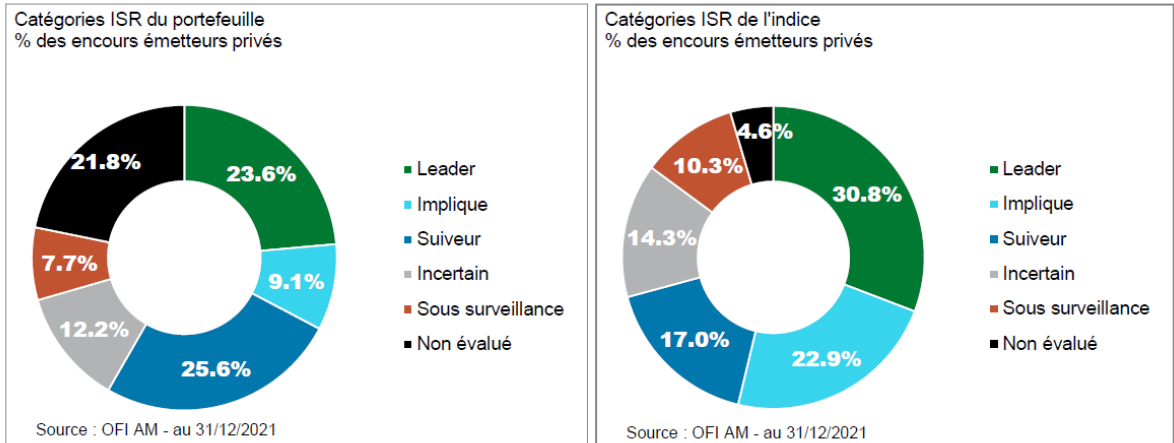
2.2. Résultats de l'analyse ESG

2.2.1. Emetteurs privés

A fin décembre, 78.2% du portefeuille « émetteurs privés » étaient couverts par une analyse ESG, soit 70% des encours totaux du portefeuille (cf. 1. Périmètre de l'analyse).

L'ensemble des répartitions est exprimé en pourcentage des encours émetteurs privés.

La répartition par catégories ISR des émetteurs privés était la suivante :



En conclusion, au 31/12/21, 7,7% du portefeuille investi en émetteurs privés par M comme Mutuelle concerne des contreparties dont la notation ESG implique une mise sous surveillance dont seulement deux ont un poids supérieur à 1 %.

Ces deux contreparties feront l'objet d'un suivi spécifique et pourraient se voir désinvesties dans le cas d'une dégradation significative de leur notation ESG.

2.2.2. Emetteurs publics

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque émetteur public pour l'ensemble des critères ESG, ainsi que sur l'évolution relative de ces résultats.

Cette analyse se traduit par une notation de chaque émetteur public. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE, selon leur niveau de performances ESG. Ce classement se traduit par l'attribution d'un Score sur une échelle de 0.5 à 5 (5 correspondant à la meilleure performance).

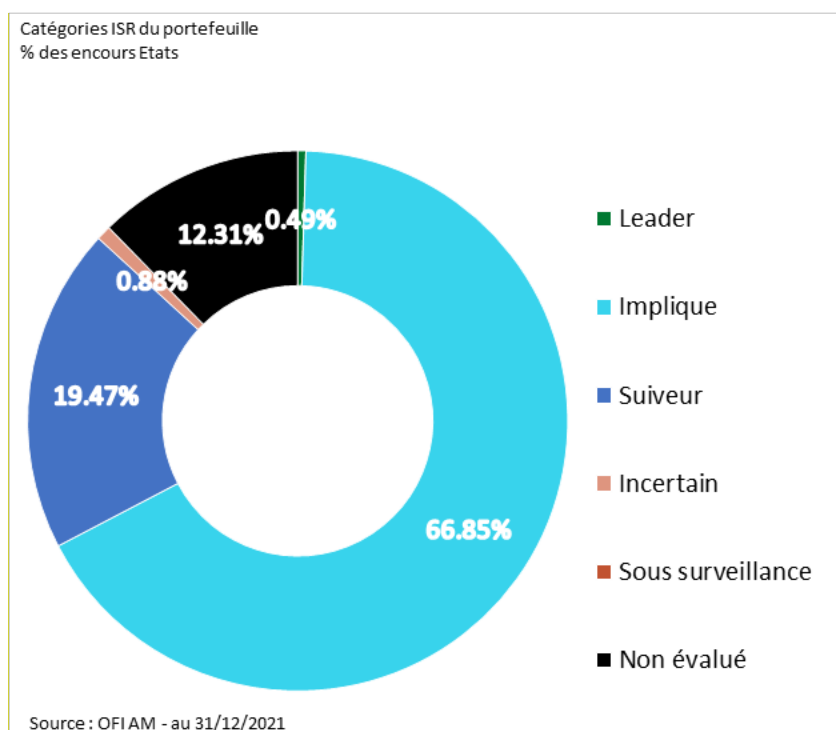
Une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur public, au sein de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG :

■	LEADERS	Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
■	IMPLIQUÉS	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
■	SUIVEURS	Enjeux ESG moyennement gérés
■	INCERTAINS	Enjeux ESG faiblement gérés
■	SOUS SURVEILLANCE	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

Résultats de l'analyse au 31 décembre 2021

L'ensemble des répartitions est exprimé en pourcentage des encours émetteurs publics.

La répartition par catégories ISR était la suivante :



3. Evaluation de l'empreinte carbone

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME – opérateur de l’État pour accompagner la transition écologique et énergétique) :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l’intérieur du périmètre organisationnel, c’est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l’organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d’enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d’électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l’organisation.
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l’organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l’achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l’organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

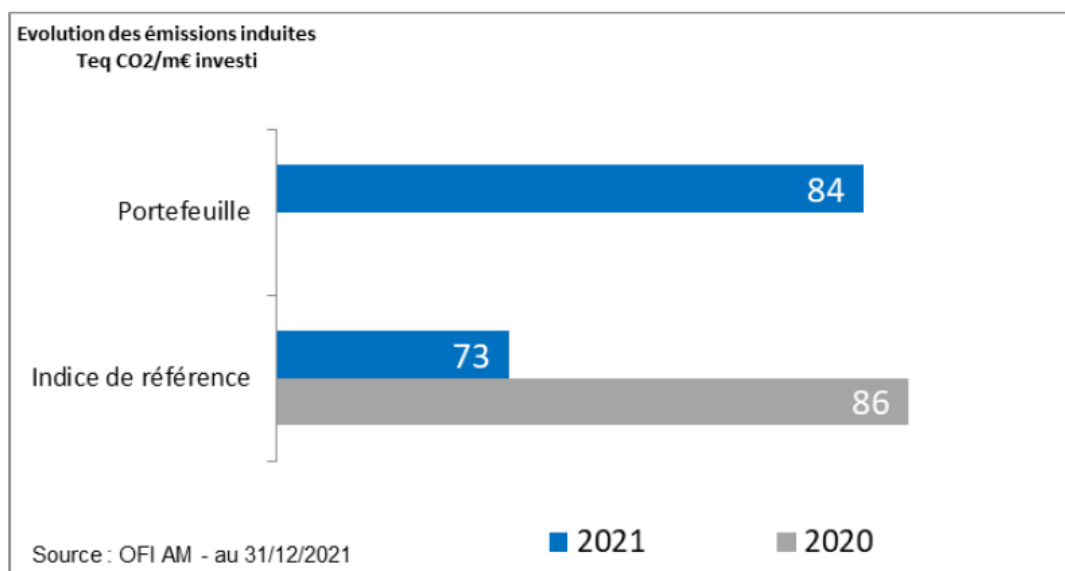
Émissions induites (Scopes 1 & 2)

1. Émetteurs privés

Le calcul des émissions induites a pour objectif d’évaluer les émissions générées de manière indirecte par un investisseur via les entreprises qu’il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par million d’euro investi.

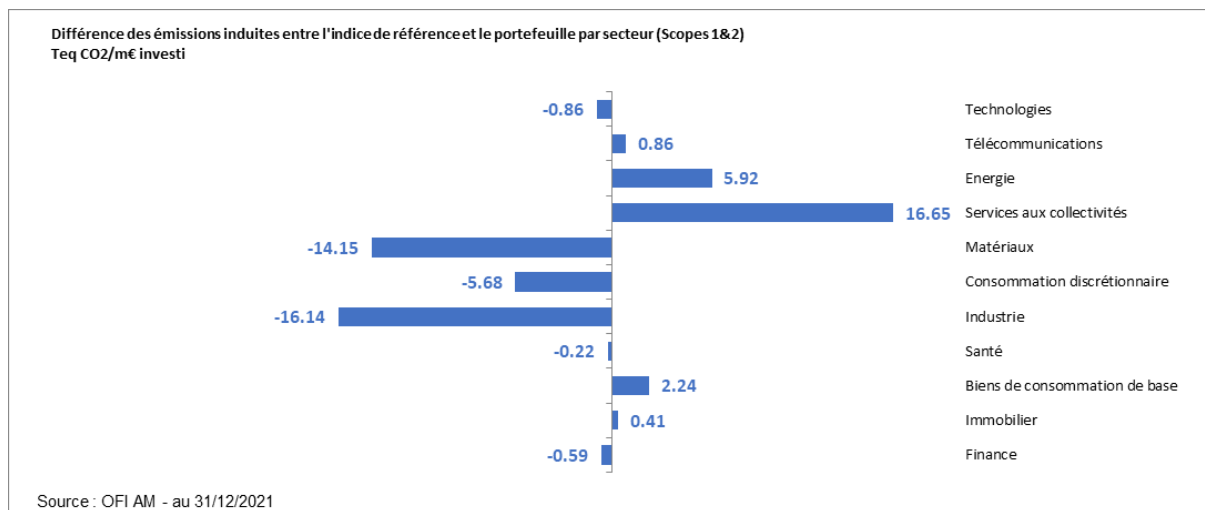
Mode de calcul :

Encours détenu x Total des émissions carbone de la société / Total du passif de la société (m€)



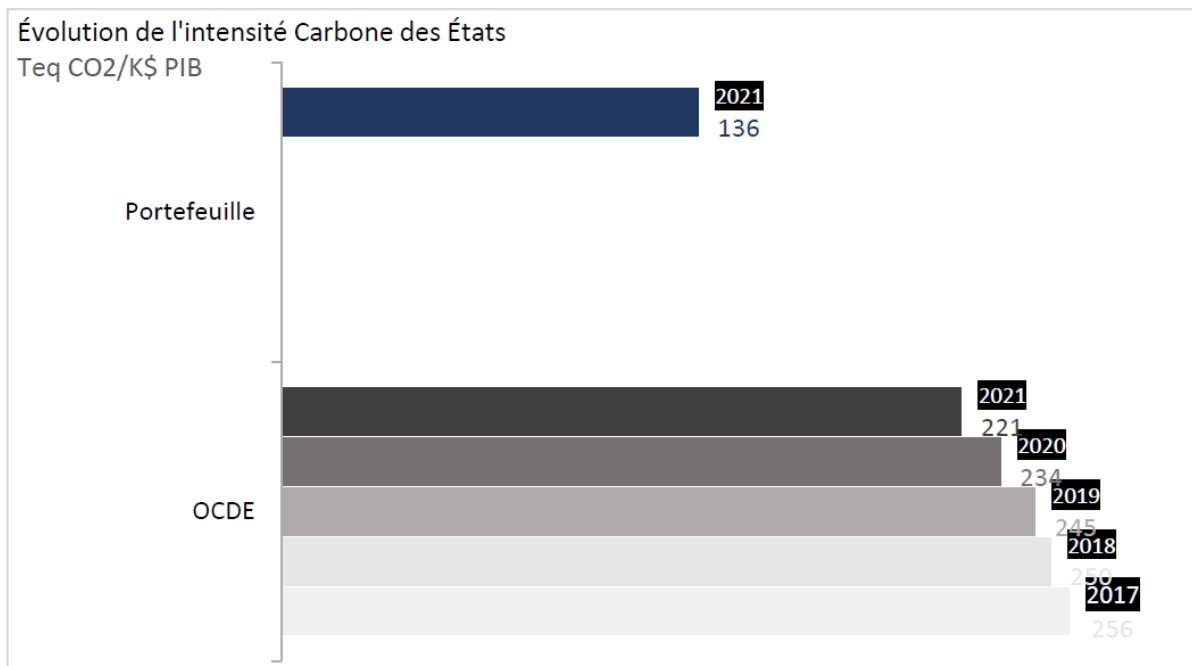
Sur ou sous-performance sectorielle des émissions du portefeuille par rapport à l'indice

Le graphique ci-après indique l'écart entre les émissions induites des scopes 1 & 2 de l'indice de référence à celle du portefeuille à fin décembre :



2. Émetteurs Etats

Sur les émetteurs publics, l'intensité carbone est estimée à partir de données émissions carbone des émetteurs publics publiées par l'AIE et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par millier de dollars de PIB. La moyenne pondérée des obligations d'émetteurs publics détenues en portefeuille est comparée à la moyenne des pays de l'OCDE1 :



Source : OFI AM, au 31/12/2021

Face aux risques de transition, la mesure de l’empreinte carbone des placements a constitué une première approche adoptée par de nombreux investisseurs.

Cette mesure ne représente qu’une photographie statique à un instant t, illustrant les décisions passées, mais ne délivre pas d’informations sur la dynamique enclenchée. En effet, la baisse des émissions carbone ne suffit pas à adresser l’enjeu climat et peut éventuellement conduire à une politique d’investissement qui abaisserait ses émissions sans contribuer à la transition énergétique. De nombreux secteurs présentent en effet une empreinte carbone faible sans apporter de solutions directes.

Pour prendre en compte la contribution des entreprises à la transition énergétique et écologique et pour adopter une vision tournée vers l’avenir, l’alignement du portefeuille sur une trajectoire bas carbone peut constituer une approche plus appropriée.

SYNTHESE ET CONCLUSION :

La démarche globale d’intégration des critères extra-financiers dits ESG menée à la fois en interne ou au niveau de ses placements financiers s’inscrit dans une logique de progrès continu.

A ce titre, la politique d’investissement est en cours de réécriture afin faire valider par le Conseil d’administration et indiquer de manière formelle la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d’investissement.

